



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des personnes souffrant de troubles psychiques

Question écrite n° 28674

Texte de la question

M. Benjamin Griveaux attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'appel lancé par un grand nombre de psychiatres dans le contexte du covid-19. La crise sanitaire majeure que la France traverse met à l'épreuve le système de soins et la capacité à protéger la santé des plus fragiles des Français, comme celles des personnels chargés de les soigner. De nombreux médecins et associations s'inquiètent du sort des 12 millions de personnes souffrant de troubles psychiques et demandent qu'une attention particulière leur soit portée. En cette période anxiogène, leurs troubles psychiques pourraient s'accroître. Ceux qui étaient suivis régulièrement dans les centres de soins psychiatriques risquent de voir leur pathologie s'aggraver, les patients souffrant de dépression risquent de ne plus demander de l'aide, et les pathologies physiques risquent de s'amplifier. Nombreux sont ceux qui peuvent aussi avoir des difficultés à respecter les règles de confinement et les gestes barrière à cause de problèmes de concentration ou d'altération de la mémoire. La situation est d'autant plus alarmante que les urgences psychiatriques et les unités covid ouvertes pour ces malades dans les hôpitaux sont très peu fréquentées. L'essor des téléconsultations, à l'hôpital comme en libéral, apparaît comme une première solution à ce contexte inédit. Mais des réponses plus structurées sont attendues pour prendre en charge les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, déjà présents ou causés par la crise. Les professionnels en appellent par exemple au développement d'outils dédiés pour ces populations, à une formation de soignants à des modalités d'intervention psychologique, à une évaluation épidémiologique rigoureuse ou encore à la mise en place de veilles pharmacologiques. Ainsi, il lui demande quelles ressources sont disponibles et quels moyens le Gouvernement pourrait mettre en œuvre pour répondre à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Benjamin Griveaux](#)

Circonscription : Paris (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28674

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2945

Question retirée le : 18 mai 2021 (Fin de mandat)